

pas que ce ne fut une Lettre de quelque Rival, la Maîtresse eut beau l'assurer du contraire, jusqu'à se jeter à ses genoux, les larmes aux yeux, pour le prier de ne pas pousser sa curiosité plus loin; tout cela ne servit qu'à l'exciter davantage. La jalousie s'étoit déjà emparé de son esprit, & avoit arraché de son cœur des sentimens de colere, que sa bouche annonça avec plus de dureté qu'il ne convient à un amant qui veut plaire : Mais lorsque cette qualité se trouve jointe avec celle de Prince Souverain, les Maîtresses ne sont pas en droit de faire ce qu'elles voudroient.

Celle-ci se vit contrainte, pour se justifier de sortir de sa poche, le papier qu'elle y avoit mis, & le mettant entre les mains du Prince elle lui dit, *Voilà, Monseigneur, ce que vôtre violence & ma soumission à vos ordres, arrache à ma confusion, & se retira ensuite dans son cabinet pour y repandre un torrent de larmes. Le Duc ne trouva rien d'écrit dans ce papier, il y avoit seulement ce je ne sçai quoi, que Monsieur de la Fontaine dit que le Diable ne put jamais redresser sur son enclume.*

Le Duc de Bourgogne après avoir apaisé la colere de cette Dame, institua l'Ordre de la Toison d'or, & voulut en être le Grand Maître. Il fit une Ordonnance in 1431. par laquelle il ordonna que les Ducs ses Successeurs, seroient Grands Maîtres & Protecteurs de l'Ordre, fixa le nombre des Chevaliers à 31. qui étoit celui des années de sa Maîtresse, outre quatre grands Officiers, sçavoir un Chancelier, un Trésorier, un Greffier, & un Heraut d'Armes, & il falloit être Noble & sans